

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1394-99, 15 décembre 1999

CONCERNANT l'exercice temporaire des fonctions du vice-président du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n^o 139-96 du 29 janvier 1996, modifié par le décret n^o 1222-97 du 24 septembre 1997, soit modifié de nouveau par l'addition, à la fin du dispositif, de «ou à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33271

Gouvernement du Québec

Décret 1395-99, 15 décembre 1999

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce à monsieur François Legault, membre du Conseil exécutif, du 10 janvier 2000 au 19 janvier 2000, et à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 20 janvier 2000 au 4 février 2000;

— de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance à madame Agnès Maltais, membre du Conseil exécutif, du 19 décembre 1999 au 24 décembre 1999, et à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 3 janvier 2000 au 15 janvier 2000;

— du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs à monsieur Jacques Baril, membre du Conseil exécutif, du 26 décembre 1999 au 2 janvier 2000, et à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 3 janvier 2000 au 10 janvier 2000;

— de la ministre des Relations internationales à monsieur Robert Perreault, membre du Conseil exécutif, du 17 décembre 1999 au 7 janvier 2000;

— de la ministre de la Culture et des Communications à monsieur Jean Rochon, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} janvier 2000 au 16 janvier 2000;

— du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à monsieur Jacques Brassard, membre du Conseil exécutif, du 11 janvier 2000 au 21 janvier 2000.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33272

Gouvernement du Québec

Décret 1396-99, 15 décembre 1999

CONCERNANT la nomination de M^e Lucie Lavoie comme adjointe au Protecteur du citoyen

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., c. P-32), le gouvernement peut nommer un adjoint au Protecteur du citoyen, sur la recommandation de ce dernier, et fixer son traitement;

ATTENDU QU'en vertu du même article de cette loi, la durée du mandat de l'adjoint au Protecteur du citoyen est de cinq ans;

ATTENDU QUE M^e Jacques Meunier a été nommé de nouveau adjoint au Protecteur du citoyen par le décret numéro 1665-94 du 30 novembre 1994, que son mandat viendra à expiration le 31 décembre 1999, date à laquelle il prendra sa retraite, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;